

LA LIBERTÉ

journal quotidien politique et religieux

O. I. X. M. V. X.

Trois mois fr. 6
 six mois 11
 un an 20

Rédaction et Expédition

BUREAUX : 10, Grand'Rue, 10, à Fribourg

La rédaction rend compte des ouvrages dont deux exemplaires lui sont adressés.

Elle annonce ceux dont elle reçoit un exemplaire.

BUREAU DES ANNONCES : Grand'Rue, 10, à Fribourg.

Prix de la ligne ou de son espace : 15 cent.

Des remises sont faites sur les annonces souvent répétées.
 Lettres et argent franco.

ABONNEMENTS

SUISSE
 FRANCE, BELGIQUE
 ALLEMAGNE, AUTRICHE
 ITALIE, ESPAGNE
 ANGLETERRE, HOLLANDE
 ETATS-UNIS

LA LUTTE DE L'HEURE PRÉSENTE

Nous voudrions pouvoir citer dans son entier le discours si nourri qu'a prononcé à l'assemblée des catholiques M. Chesnelong, sénateur.

L'étendue de ce document ne nous permet pas de l'insérer. Nous le regrettons vivement, car jamais l'éminent orateur ne se montra plus éloquemment inspiré. Les passages suivants marqueront tout au moins quelles grandes et hautes vérités M. Chesnelong a exposées au milieu d'enthousiastes applaudissements :

« Nous voilà réduits à lutter, sur le terrain de la résistance, contre une oppression savamment organisée qui se couvre de la loi pour confisquer le droit.

« Les emportements impies d'une secte antichrétienne ont trouvé de déplorables complicités dans l'action officielle des pouvoirs publics et dans ce désarroi des intelligences et des volontés qui est, à vrai dire, le trait caractéristique de la situation qu'un siècle de révolutions nous a faite. On juge dès lors le moment propice pour prononcer je ne sais quel divorce entre la religion et la société. On ne s'en tient plus à ces théories dissolvantes qui, bien qu'elles s'étalassent avec une superbe audace et qu'elles obtinssent de l'opinion surprise des approbations complaisantes, paraissent cependant trop exorbitantes et trop chimériques pour arriver jamais à une domination complète ; on passe aujourd'hui des théories aux actes et on semble ne vouloir plus reculer devant leurs conséquences les plus extrêmes. On méprise tout ce qui est ; on insulte tout ce qui fut ; on se précipite vers un avenir qui se sépare de tout ce qui avait fait la gloire du passé et de tout ce que le présent respecte encore ; on brise de parti pris, non seulement avec toutes les traditions politiques, mais avec toutes les traditions religieuses, philosophiques, morales et sociales de notre pays.

« Tout cela se passe dans une société malade et tourmentée, fatiguée d'hier, offrayée d'aujourd'hui, doutant de demain, qui se sent menacée d'étouffement et ne

sait pas aller chercher l'air respirable là où il se trouve ; qui se voit suspendue sur le vide, et qui, au lieu d'aborder à la terre ferme, se laisse emporter comme un vaisseau sans boussole, à tous les caprices des vents. Elle aspire à l'autorité et elle renverse périodiquement tous les pouvoirs qu'elle se donne. Elle aspire à la liberté, et les libertés qu'on lui laisse servent de masque à une domination qui lui ravit, l'une après l'autre, les libertés vraiment nécessaires, la liberté des âmes, la liberté des familles, toutes les libertés civiles sans lesquelles il ne reste, sous des formes menteuses, que la réalité de la servitude. (C'est vrai. Très bien ! très bien !) Elle aspire à l'égalité, et sous prétexte d'égalité de droits, elle laisse se constituer dans un pays de foi un privilège d'espèce nouvelle, le privilège des hommes qui ne croient pas, étouffant le droit des hommes qui croient (applaudissements). Elle aspire à la fraternité et elle se livre à des sectaires qui sèment des haines, créent des antagonismes et préparent des discordes. C'est là, Messieurs, une situation incohérente, contradictoire, où notre France se débat avec angoisse, sans enthousiasme, je l'affirme, pour ce qui se fait, sans confiance pour ce qui se prépare, sentant le mal et ne sachant pas réagir avec assez de virilité, désirant le bien et ne sachant pas s'y porter avec assez d'énergie.

« Louis XIV disait : « L'Etat, c'est moi ! » Il affirmait son pouvoir absolu ; mais il n'aurait jamais dit : « Le droit, c'est moi ! » C'était un monarque chrétien ; il se plaçait au-dessus de la nation, il ne se plaçait pas au-dessus de Dieu et du droit, dont il est la source. (Vifs applaudissements.)

« On va plus loin aujourd'hui ; on ne se borne pas à faire dériver l'Etat du nombre ; on en fait dériver le droit lui-même. Eh bien ! ce qu'il y a au fond de ce principe, c'est la force substituée au droit (bravo ! bravo !) ; c'est la société retournant à la servitude antique, c'est la tyrannie engendrant la révolte (nouveaux bravos), c'est la nation ballottée entre l'anarchie, qui, selon l'énergique expression de Bossuet, « est la guerre de tous contre tous, » et je ne sais quel despotisme oriental que les nations chrétiennes n'ont jamais connu et qui est

le dernier terme de l'avisement des âmes. (Applaudissements prolongés.)

« Je regretterais ce discours s'il devait avoir pour effet de décourager vos espérances. Le mal est profond et il est nécessaire de bien le connaître pour proportionner la résistance au péril ; mais Dieu a fait les nations chrétiennes guérissables et le mal ne serait incurable que si la France se prêtait définitivement à renier les croyances qui furent sa force et qui seront son salut. Je croirais la calomnie si je la supposais capable de cette honteuse apostasie. Non, mille fois non, il n'en sera pas ainsi ; cette tempête passera et déjà, au tressaillement de toutes les consciences devant une loi qui éloigne le Christ de ces petits enfants, qu'il demandait de laisser venir à lui, on peut pressentir les signes avant-coureurs d'une réaction salutaire. Je dis d'une réaction et j'emploie ce mot à dessein, car, Messieurs, quand le mal triomphe, quand la vérité est captive, quand la justice est persécutée, quand le bien est enchaîné, la réaction, c'est le progrès et c'est la préparation du salut. (Très bien ! très bien ! Vive approbation.)

« Luttons parce que quand les droits de la religion sont attaqués, l'indifférence serait un crime et la résistance chrétienne est un devoir. (Applaudissements.) Devouons-nous, parce que se dévouer, c'est mettre son cœur dans son devoir, et que rien de grand et d'efficace ne se fait dans la vie si le cœur n'y est pas (Bravos répétés.)

« Oui, à l'œuvre tous pour la religion et pour la patrie ! A l'œuvre pour combattre les erreurs qui se répandent, les calomnies qui se propagent, les oppressions qui se multiplient, les injustices qui s'accroissent ! A l'œuvre avec courage et avec confiance, car l'histoire est là pour nous le dire, les triomphes contre l'Eglise n'ont qu'un temps, et l'Eglise était hier, elle est aujourd'hui, elle sera toujours. »

NOUVELLES SUISSES

Tr. — Le Département militaire fédéral vient d'adresser aux départements militaires

cantonaux une circulaire concernant le tir.

Il constate que c'est dans les Sociétés volontaires de tir que le résultat du tir est le meilleur, au point de vue de la précision ; tandis que dans les exercices de tir obligatoires ou pour les hommes qui brûlent trente cartouches dans des Sociétés de tir dont ils ne font pas partie, ces résultats sont déplorables.

Le département militaire se propose donc de modifier les ordonnances qui règlent actuellement le tir et il soumet aux autorités militaires cantonales un projet à cet égard. Voici les bases de ce projet :

1^o Maintien de l'obligation pour les hommes portant le fusil de tirer au moins trente coups.

2^o Obligation de tirer ces trente coups dans deux exercices, au moins.

3^o Les Sociétés volontaires de tir qui demandent un subside fédéral devront recevoir comme membres les hommes astreints à tirer trente coups ; ces derniers devront entrer dans les dites Sociétés, à défaut de quoi ils seront appelés à un exercice de trois jours dans la place d'armes de la division.

4^o Des associations spéciales pour le tir ne seront autorisées que là où il n'y aurait pas de Sociétés de tir. Ces associations devront être placées sous une direction entendue et satisfaisante, dans deux exercices, aux prescriptions réglementaires.

Le projet du Département militaire fédéral prévoit un subside aux membres des Sociétés volontaires de tir. Ce subside serait de trente ou de cinquante cartouches, suivant le nombre d'exercices auxquels ces hommes auront pris part et suivant la proportion de coups touchés sur cent coups tirés.

Le Département militaire fédéral invite les autorités cantonales à soumettre ce projet à l'examen des principales Sociétés volontaires de tir.

Jeu de s'est réunie une commission appelée par le Département fédéral de l'intérieur pour fixer définitivement le formulaire des questions pour l'enquête à laquelle le Conseil fédéral doit procéder sur la situation des industries et métiers qui se croient lésés par le nouveau traité de commerce franco-suisse. Cette commission consultative est composée de MM. le directeur Autenheimer (Winterthour), député aux Etats, Göttscheim (Bâle), D^r Guillaume (Neuchâtel, conseiller

46 FEUILLETON DE LA LIBERTÉ

LES

COMPAGNONS DU SILENCE

PAR

PAUL FÉVAL

DEUXIÈME PARTIE

JOHANN SPURZHEIM

II

FEMME FORTE

— En duel ? poursuivit Barbe ; dans un cas de défense légitime ? malgré vous, enfin ?
 — Jamais, madame, jamais ! interrompit le docteur.
 — Et pourtant, dit-elle comme en se parlant à elle-même, la science de Gall est d'une certitude mathématique !
 — Réverie ! s'écria Falcone.
 Madame Spurzheim lui prit la main et l'attira jusqu'à elle.

— Baissez-vous, je vous prie, docteur, dit-elle. Il obéit machinalement. Barbe promena ses longs et pâles doigts sur les protubérances postérieures de son crâne.

— Tâtez vous-même, dit-elle en lui désignant une place derrière l'oreille et un peu au-dessus ; Gall et notre homonyme le docteur Spurzheim appellent poliment cet organe « la destructivité. » Consolerez-vous, seigneur Falcone ; si vous n'avez pas encore tué, vous tuerez !

En disant cela, elle le couvrait d'un regard fixe et glacé. Pier Falcone ne soutint pas ce regard. Et lorsqu'il entendit de nouveau la voix de Barbe, il tressaillit comme un coupable.

— Vous avez tué, disait cette voix implacable et lente, non pas en duel, non pas dans un cas de légitime défense, non point par hasard et malgré vous. La science est vraie et vous mentez, Pier Falcone... Vous êtes un assassin !

Il poussa un long gémissement, et se laissa choir dans un fauteuil, la tête couverte de ses mains.

Barbe Spurzheim se leva. Vous l'eussiez à peine reconnue, tant elle perdait à quitter sa bergère, cette place forte qui défendait sa taille contre le regard. Ce qu'il y avait en elle, quand elle était assise, de noblesse et de dignité, disparaissait dès qu'elle montrait à découvert les difformités de sa personne. Elle était tout en buste. La disproportion entre la hauteur totale de son individu et l'énorme développement de sa tête sautaient aux yeux, quand elle renonçait à l'avantage de cette posture qui ne mettait en évidence que son torse. Le sentiment qu'elle avait inspiré changeait à cet aspect inattendu, mais il

ne faudrait pas s'y tromper, la sensation éprouvée n'était ni la pitié ni le ridicule. C'était la crainte.

Il y avait de la fée malfaisante et cruelle dans cette bosse de quatre pieds de haut. C'était la fée sinistre des contes qui faisaient frissonner notre jeune âge, la fée terrible qui s'acharne au berceau des pauvres petits. Rien qu'à la voir, on comprenait cette lugubre histoire de la postérité de Mario Monteleone.

Les poètes du merveilleux, Bojardo, le Berni, l'Arioste, ne créent pas toujours des géants quand ils veulent inspirer la terreur : les nains aussi sont terribles et font peur. Elle faisait peur, cette femme, et l'homme qui l'avait épousée devait être le plus impur des scélérats.

Falcone, dit-elle en s'arrêtant devant le docteur dont le visage était toujours couvert de ses mains, je savais cela. Il faut qu'un homme soit à moi, bien à moi pour que je lui parle comme je vous ai parlé. Johann Spurzheim était à moi : c'est pour cela que je le regrette. Vous êtes à moi, Falcone : c'est pour cela que je vous dis : Regardez-moi ; vous ne m'avez jamais vue.

Elle écarta elle-même les deux mains du docteur dont l'œil se releva sur elle.

Barbe disait vrai : il ne l'avait jamais vue, car il ne l'avait vue que dans son fauteuil où elle avait l'air d'une femme. Il baissa les yeux après l'avoir regardée, et les dents de Barbe firent jaillir le sang de sa lèvre.

Docteur, dit-elle cependant d'un ton dégagé, voilà pourquoi je suis contrainte d'acheter un mari. Ne vous révoltez pas comme ferait un imprudent ou un sot ; ne me dites point que vous

n'êtes pas à vendre. J'ai gardé les meilleures flèches de mon carquois ; ma réponse serait un coup de foudre. Souvenez-vous bien de ceci, d'ailleurs, ce n'est pas vous que je veux, c'est votre aide. Je n'ai besoin que d'un complice ; j'appelle les choses par leur nom. Si j'ai parlé de mariage, c'est qu'il faut la forme pour vous donner le droit d'agir pour moi, et qu'en outre, sans le mariage, je n'ai point de prétexte pour mettre sur vos épaules le manteau du comte de Monteleone. J'ai fait ce rêve d'être comtesse, il y a longtemps. Maintenant que vous m'avez regardée, vous ne me demanderez plus pourquoi je ne vais pas à la cour. Vous irez à la cour pour moi. Le roi me connaît : j'ai des lettres de sa main. Le roi fera de mon mari le plus grand seigneur du royaume !

Elle se tut. Pier Falcone, après un moment de silence, se tourna vers elle et dit :

— J'accepte.

— Sans condition ?

— Sans condition.

— Ah ! ah ! mon beau docteur ! s'écria Barbe en dardant son regard aigu jusqu'au fond de l'âme de Falcone, vous êtes bien plus ambitieux que je ne croyais ou vous avez une arrière-pensée. Quelques-uns, en ma vie, ont voulu jouer au fin avec moi, ils sont morts.

Au moment où le docteur allait répondre, on frappa doucement à la porte extérieure du salon. Barbe dit : Entrez !

Un pauvre diable, assez ressemblant par le costume à nos clercs d'huissier parisiens, se montra au seuil. Il salua par trois fois en caressant sa plume qu'il avait fichée derrière l'oreille.

national Karrer (Argovie), et directeur Kummer (Berne).

Mercredi a siégé à Berne, sous la présidence de M. Numa Droz, une commission fédérale d'experts pour aviser à des mesures pour l'amélioration de la pisciculture.

La commission de gestion du Conseil national a déjà examiné une bonne partie des départements et a adopté deux projets de postulat.

Le premier invite le Conseil fédéral à faire aux Chambres un rapport sur la possibilité de limiter le nombre des auberges.

Le second postulat charge le Conseil fédéral de veiller à ce que la légation suisse à Vienne remplisse tous les devoirs qui lui sont imposés (on se plaint en effet depuis longtemps de la gestion défectueuse de ce poste). De plus, le Conseil fédéral doit élaborer au plus vite un projet de création d'une Chambre suisse de l'industrie et du commerce.

On annonce que la semaine prochaine, le Conseil fédéral nommera le ministre qui doit être à la tête de la nouvelle légation suisse à Washington.

En annonçant hier la publication d'une carte du chemin de fer du St-Gothard par la librairie Orell Fussli et C^o, nous avons oublié d'ajouter que cette carte, pliée dans un format portatif et enfermée dans un cartonnage élégant, se vend 1 fr. seulement. Elle est en vente dans toutes les librairies.

Les signatures obtenues pour la demande du referendum sur la loi concernant les épidémies s'élèvent au nombre imposant de 76,000. Bravo!

Berne

Un jeune garçon de Courtelary, le nommé Camille Langel, boulanger, s'amusa dimanche à tirer avec un pistolet. Un des coups de l'arme ne voulant pas partir, Langel examina la cheminée. Tout à coup le coup partit et le malheureux reçut la charge en pleine figure. Il a un œil complètement perdu.

Une assemblée de plus de 400 personnes, ayant pris part au cortège du 8 mai, a décidé à l'unanimité de recommencer le jour de l'Ascension, soit le 18 mai, à 1 heure après midi. Les Compagnies du Central et du Jura-Berne-Lucerne ont promis chacune une subvention de 2000 fr., celle de la Suisse-Occidentale 1000 fr.

On jugera de l'affluence de lundi dernier par les chiffres officiels suivants: 12,528 voyageurs transportés par le Jura-Berne, 10,665 par le Central et 3337 par la Suisse-Occidentale, soit un total de 26,750 personnes, auquel il faut ajouter les voyageurs arrivés par le Jura-Berne, 1470 par le Central et 800 par la Suisse-Occidentale.

Le mouvement de départ et d'arrivée se chiffre par 53,842 personnes; un fort beau chiffre, étant donné l'état fort incertain du temps.

Saint-Gall

Le Fürstentum annonce que l'état de Mgr l'évêque Greith va toujours s'aggraver et ne laisse aucun espoir.

Vaud

On édifie en ce moment sur la place de la Cathédrale un fort joli kiosque en menuiserie, où seront déposés des journaux, bro-

chures ayant trait à Lausanne, guides, notices spéciales sur la cathédrale, vues de la cathédrale et des principaux monuments de Lausanne, et autres objets destinés aux nombreux étrangers qui visitent à cette époque de l'année ce superbe monument.

Près des Plans, au-dessus de Bex, à une hauteur d'environ 1220 mètres, on a trouvé une pirogue lacustre très bien conservée et mesurant 5 m. 60 de long sur 1 m. 15 de large. C'est une preuve de plus que nos Alpes ont été dans le temps recouvertes par les eaux. Quel âge peut avoir cette pirogue?

On lisait ces jours-ci dans la Feuille d'avis de Lausanne:

« Les habitants de la place de la Palud ont été assez surpris de voir, hier après midi, deux soldats l'arme au bras, commandés par un sergent-major, conduire un bourgeois au poste de police central, avec une solennité quelque peu exagérée. Il paraît que le dit bourgeois, se trouvant sur la place, d'armes, s'était permis de critiquer à haute voix la manière dont un officier traitait une recrue.

« Nous doutons fort cependant qu'un officier ait le droit de faire arrêter un bourgeois par ses hommes, et qu'il puisse le faire enfermer dans les prisons civiles de sa propre autorité. »

Neuchâtel

Le Val de-Ruz annonce que M. Edouard Sack, imprimeur à Fontaine, auquel la majorité très radicale et souverainement intolérante du Grand Conseil a refusé à plusieurs reprises la naturalisation neuchâteloise, vient d'être naturalisé dans le canton de Zurich.

On sait que le seul crime de M. Sack était d'imprimer un journal de l'opposition. Il n'en fallait pas davantage, pour l'empêcher à tout jamais de devenir citoyen neuchâtelois.

Il est maintenant citoyen zuricois et citoyen suisse. A ce titre, il jouira des mêmes droits et des mêmes avantages que s'il avait été naturalisé dans le canton de Neuchâtel.

NOUVELLES DE L'ETRANGER

Lettres de Paris

(Correspondance particulière de la Liberté.)

Paris, 11 mai.

Vous lirez les scènes violentes qui se sont produites, hier soir, entre opportunistes et intransigeants, à propos du citoyen Gambetta. Cet homme ne peut se montrer nulle part, sans produire le tumulte et le désordre. Il a tout le monde contre lui, à l'exception du petit groupe de ses compères qui ont fait si triste figure dans leur ministère de six semaines. Ils sont tout à la fois pédants, brailards et incapables.

L'homme qui a vociféré le cri de guerre: le cléricanisme, voilà l'ennemi! subit aujourd'hui la peine du talion de la part de tous les partis qui crient: Gambetta, voilà l'ennemi!

Les amis de cet homme témoignent la plus vive indignation contre les procédés employés à son égard par ses adversaires républicains. Le banquet Grisel, par suite du refus des membres de l'extrême-gauche de s'asseoir à côté de Gambetta, a perdu toute l'importance qu'espéraient lui donner les

L'employé à deux cent piastres s'écria: — Bien trouvé! illustre dame! Dans la case il pourra boxer les murailles s'il veut!

Ce disant, il se sauva.

— Qu'avez-vous à m'apprendre sur le diamant, docteur? demanda Barbe.

— Trois choses madame, répondit Falcone; le Pundjaub est un diamant soustrait par un mineur dans les carrières du Mogol. Il ne peut être acheté que par un roi. L'homme qui le possède se nomme Brown.

Barbe songeait.

— Depuis huit jours que Johann Spurzheim ne se lève plus, dit-elle, enfin, j'ai surpris bien des secrets mais je ne sais pas tout encore et il faut que je sache tout. Il y a en bas, dans le cabinet de Johann trois lettres que je n'ai pu lire parce qu'elles sont écrites en un chiffre qui n'est point le nôtre. Voici l'heure où nous allons nous rendre auprès de Johann; rappelez-vous bien tout ce que je vais vous dire: Défense à mon mari de s'occuper d'affaires; ordre de rester au lit sous peine de la vie; conseil de se reposer sur quelqu'un des grands intérêts qui le préoccupent et qui le tuent. Vous avez compris?

— J'ai compris, madame, répondit Pier Falcone.

— Maintenant, reprit Barbe, résumons ce qui nous regarde tous les deux: de votre part, promesse de mariage, sous serment, au bout de la semaine de mon deuil. Pas n'est besoin d'écrire, je sais comment forcer les gens à tenir leur promesse. Si vous en doutez, seigneur Falcone, informez-vous de ce qu'on a trouvé ce soir sous le pont de la Madeleine.

(A suivre.)

organiseurs. L'incident qui s'est produit et au cours duquel Gambetta a été l'objet d'épithètes et de récriminations les plus violentes prouve que le pontife opportuniste ne pourra plus paraître dans une réunion électorale sans s'exposer à de graves ennuis; Gambetta ne peut se retrouver en face de ses électeurs. Il faut aviser à « travailler la pâte électorale » pour préparer quelque succès en 1885 au blackboulé de Charonne.

On dit les rapports personnels fort tendus, en ce moment, entre Gambetta et le citoyen Floquet, farieux des attaques que la République française dirigées contre le projet sur l'établissement de la mairie centrale à Paris.

A propos du décret du préfet de la Seine substituant, au glorieux nom historique du boulevard Ornano, celui de Barbès, il est bon de rappeler — ce qui n'a pas été fait, je crois — que Armand Carrel appelait publiquement Barbès et Blanqui des « fous sauvages ». M. Floquet a d'heureuses inspirations, comme on le voit!

La commission du Concordat, l'une des principales, car elle est dépositaire des projets élaborés par la majorité radicale contre le catholicisme, se trouve dans un réel embarras. La commission était saisie des trois projets de MM. Paul Bert, Bernard Laverne et Corentin Guyho. Ces trois projets, animés du même esprit, tendant en réalité à un but analogue: l'oppression du clergé par l'Etat, l'aviilissement des représentants de l'Eglise, renferment des articles identiques.

Il existe, de plus, deux autres projets anticatholiques: l'un de Jules Roche sur la séparation de l'Eglise et de l'Etat, sur les biens des Congrégations, l'autre de Lockroy sur la désaffectation des propriétés de l'Etat irrégulièrement attribuées à des services ecclésiastiques. La commission du Concordat se voit forcée de demander que ces cinq rapports soient l'objet d'une étude collective.

Les nouvelles de l'Egypte, ont produit une fâcheuse impression. Les rentes françaises s'en sont ressenties; mais la baisse a principalement affecté les valeurs de crédit. Une société dont les titres ne se négocient qu'au comptant a subi une dépréciation énorme; une vente de quelques dizaines d'actions aurait suffi, paraît-il, pour déterminer cet effondrement. Ce fait, s'il est véridique, donne une singulière idée de la cote officielle. Beaucoup d'actionnaires du Crédit de France préfèrent vendre leur titres à tout prix que de courir les risques de nouvelles aventures; les considérants adoptés par le tribunal de commerce de Lyon, dans l'affaire de la Banque de Lyon et de la Loire, sont de nature à encourager cette attitude d'abstention. Le succès remporté par le comptoir d'escompte dans l'émission du canal de Corinthe aura pour conséquences plusieurs affaires nouvelles patronnées par les maisons de premier ordre.

La Compagnie nationale des canaux agricoles, qui a compté M. Rouvier parmi ses protecteurs, a oublié de payer le dernier coupon de ses obligations.

On annonce, pour les premiers jours de la seconde quinzaine de mai, la réunion de l'assemblée générale constitutive de la Société de la Nouvelle Union.

Le bilan hebdomadaire de la Banque de France est peu mouvementé et son chapitre de l'encaisse métallique accuse une simple progression d'environ trois millions.

P.-S. — Si on en excepte les amis de M. Gambetta, tous les députés sont unanimes à déclarer que le discours de l'ancien président du conseil a produit une très fâcheuse impression.

On veut y voir une nouvelle affirmation du pouvoir personnel et des tendances plébiscitaires.

Assemblée générale des catholiques
SÉANCE DU 11 MAI.

Un certain nombre de questions ont déjà été élucidées dans les commissions et font l'objet de conclusions dont quelques-unes ont été soumises à l'assemblée générale d'hier soir, les autres devant venir dans les séances qui vont suivre.

C'est ainsi que la commission des œuvres de foi et de prière a approuvé un très intéressant rapport sur l'œuvre des catéchismes, cette œuvre devenue d'autant plus nécessaire que la loi du 28 mars chasse l'instruction religieuse de l'enseignement primaire. Tous les laïques de bonne volonté sont appelés à donner leur concours au clergé pour l'organisation de cette œuvre qui sera, dans la plupart des cas, le seul remède aux effets désastreux de la loi de malheur.

La même commission a écouté avec intérêt un mémoire de Son Excellence Monseigneur le Patriarche latin de Jérusalem appelant l'attention de l'assemblée sur les intérêts

catholiques de la Palestine, où protestants et schismatiques font des efforts inouïs et menacent de supplanter la vieille influence française.

La commission de l'art chrétien a approuvé un rapport concluant à la formation d'ateliers chrétiens pour les beaux arts et s'est livrée à une étude très sérieuse sur la question des chants liturgiques.

La commission d'économie sociale a traité la questions de la liberté d'association, elle a réproposé énergiquement les prétentions injustifiables, même au point de vue du droit civil et du principe de l'égalité de tous les citoyens devant la loi, d'exclure les Ordres religieux seuls du droit d'association; elle a proclamé la liberté pour les associations professionnelles demandant que ces associations soient, par leur constitution, des agents de pacification sociale et non l'organisation perpétuelle de la guerre entre les différentes classes de la société. Enfin, elle a demandé que les bienfaits de l'association fussent étendus aux ouvriers des usines et manufactures et aux ouvriers agricoles. La commission d'enseignement n'a pas non plus été inactive, et c'est elle qui attire plus particulièrement l'attention des membres du congrès. Elle a examiné pendant ces trois premiers jours les graves questions de conduite soulevées par la loi du 28 mars. Les conclusions seront soumises aujourd'hui à l'assemblée et nous attendrons le résultat de cette délibération pour les faire connaître.

Hier soir la seconde réunion générale a été présidée par Mgr Lion, de l'Ordre des Dominicains, archevêque de Mossoul, qui avait à ses côtés Monseigneur des Trois Rivières (Canada). La belle et imposante assemblée tenue l'après-midi, à 4 heures, par la Société générale d'éducation et d'enseignement, avait diminué un peu l'assistance. Au début de la séance, M. le comte de Nicolay a présenté un très touchant rapport sur le congrès Eucharistique tenu à Lille, au mois de juin dernier.

M. Pagès a donné ensuite des conseils très sages et qui doivent être sérieusement médités, aux personnes qui se préoccupent de fonder des sociétés pour la création des écoles libres. Dans une entraînant allocation, le R. P. Delaporte a montré quelle efficacité pouvait avoir la prière des enfants pour la conservation de l'enseignement chrétien; enfin, M. Deceaux a lu un spirituel et ravissant rapport sur le bien opéré par la propagande de l'almanach le Soldat.

Mgr Lion a terminé la séance par quelques paroles sur la situation de la mission de Bagdad et par de chaleureuses exhortations à l'assemblée de conserver à la France son renom de nation catholique.

FRANCE

Voici les dernières nouvelles des pèlerins de Jérusalem:

Jaffa, 8 mai, 3 h. soir.

Les pèlerins qui n'ont pas été jusqu'à Nazareth sont arrivés hier sains et saufs du Carmel à Jaffa. Heureux débarquement. Ils sont repartis pour Jérusalem avec le P. Emmanuel.

Aujourd'hui lundi, nous avons débarqué ici les pèlerins qui ont visité Nazareth et ses environs, mais qui, au lieu de se rendre par terre de Nazareth à Jérusalem, à travers la Samarie, sont venus se rembarquer au Carmel (Caïffa) pour se rendre par mer à Jaffa. Ils repartiront demain mardi, de grand matin, et seront le soir même à Jérusalem, si Dieu le veut.

Tout marche parfaitement.

Jérusalem, mardi 9 mai, 8 h. m.

Le premier groupe composé de ceux qui n'ont pas été à Nazareth (environ 400) est heureusement arrivé à Jérusalem. Réception magnifique. Procession. Te Deum au Saint-Sépulchre. Messe à l'autel du Calvaire. Pèlerins ravis.

Si l'œuvre de démolition poursuit sa route décevante dans les centres industriels, il est encore des pays chrétiens qui consolent et font espérer de l'avenir.

Dimanche, Sa Grandeur Monseigneur l'archevêque de Reims venait bénir les nouvelles usines d'Aubrives, de M. de La Vallée-Poussin, détruites par un incendie au mois de novembre dernier et aujourd'hui entièrement rétablies.

Placé au milieu d'une grande halte des fonderies, l'éloquent prélat, dans une émouvante improvisation, a demandé à Dieu de protéger cette grande famille de travailleurs restés fidèles et croyants.

Le chef de la maison entouré de son personnel, de ses cinq cents ouvriers et de plus de mille personnes venues des villages voisins, a reçu ensuite, à genoux, la bénédiction de Mgr Langénieux.

CANTON DE FRIBOURG

Ce matin, le Grand Conseil, à la suite d'un rapport de M. Gaillot, s'occupe d'une pétition concernant la reconstruction des ports de Morat et d'Estavayer. La majorité propose le renvoi au conseil d'Etat; la minorité, à une commission spéciale.

M. Chassot montre l'urgence d'une solution; toutes les populations riveraines se plaignent des résultats de la correction des eaux du Jura. A Estavayer, les maisons ont perdu la moitié de leur valeur, et la ville aura à exécuter de grands travaux de canalisation et d'assainissement. Il faut maintenir les relations de la Broye avec la ville de Neuchâtel, où se trouve le débouché nécessaire de nos produits agricoles. Si l'Etat ne vient pas au secours d'Estavayer, on ne pourra reconstruire le port, dont les frais s'élevaient à 83,000 fr., d'après les devis.

M. Marmier fait ressortir que la Broye et le Lac subissent une position qu'ils n'ont pas créée et qui résulte de la correction des eaux du Jura. Les plans sont déjà prêts, et il n'y a qu'à mettre la main à l'œuvre. Tout ajournement aura pour conséquence la suppression de la navigation. Le barrage qu'on parle vaguement d'établir à Nidau, ne modifiera pas la cote moyenne des lacs de Neuchâtel et de Morat. Il y a en tout cas des travaux préparatoires qui peuvent être faits avant de connaître le résultat du barrage de Nidau. Décidons d'abord et déjà la construction des ports et des voies d'accès.

M. Liechty demande que le Grand Conseil autorise le conseil d'Etat d'entreprendre de suite les premiers travaux, quitte à régler plus tard la répartition des frais.

M. Théraulaz croit qu'il ne sera pas difficile d'arriver à une entente avec les communes et qui ne dépasse pas les ressources de l'administration. Les préopinants ont fait quelques confusions. Le rôle du Grand Conseil se borne à voter un subsidé pour les ports et à déterminer par un décret la répartition des frais entre les communes. Le rôle du conseil d'Etat est de contrôler les plans et leur exécution. Le Grand Conseil ne peut donc aujourd'hui que voter le renvoi des pétitions au conseil d'Etat avec recommandation.

Le conseil d'Etat n'aurait pas mieux demandé que de présenter un projet dans cette session. Il s'agit d'une dépense de 142,000 fr. et de déterminer quelles communes devront contribuer; la plupart des communes déclarent qu'elles ne veulent rien payer. Il faut apprécier la position des communes de Morat et d'Estavayer. Tout cela demande des études préparatoires. Ceci n'empêchera pas l'Etat d'ordonner déjà cette année certains travaux. Vouloir aller plus vite, ce serait faire de la mauvaise besogne. Il n'est pas nécessaire d'attendre que le barrage de Nidau soit exécuté, mais il faut du moins attendre qu'il soit décidé, afin que nous connaissions la cote minimale des eaux, qui sera dès lors invariable. Nous n'avons pas à craindre la suspension de la navigation, puisqu'on l'a pu maintenir ce printemps, où nous avons eu une sécheresse telle qu'on n'en voit pas tous les 50 ans.

L'orateur a à dire un mot de la question de responsabilité. Aujourd'hui plus personne ne veut avoir voulu de la correction, et on dit que l'Etat seul ayant voté la correction, doit seul rétablir les ports. Les eaux sont dans le domaine public, et l'Etat peut changer le régime des eaux, les élever ou les abaisser, sans que les communes qui ont bâti ou qui se servent des eaux aient à réclamer. Le régime des eaux échappe à l'Etat, il dépend de la Providence. Chaque fois que le tribunal fédéral a eu à s'occuper de cette question, tous les juristes ont déclaré qu'il n'y avait pas de recours possible contre l'Etat, parce qu'il n'avait jamais garanti une cote donnée. Dans les temps préhistoriques, les eaux des lacs étaient sensiblement au niveau où nous les retrouvons aujourd'hui. L'exhaussement a eu pour cause un éboulement qui s'est produit en aval de Nidau, dans le lit de la Thièle. Plût à Dieu qu'on se fût borné à couper le barrage produit par cet éboulement; nous aurions fait beaucoup et de précieuses économies.

A Morat, on a retrouvé dans la partie desséchée, des traces de maisons et de bastions; ce qui prouve qu'il y avait des constructions qui ont été noyées par l'exhaussement des eaux. La correction a été voulue par les communes, qui ont forcé la main à l'Etat. Le conseil d'Etat ne peut présenter dans cette session un décret déterminant le subsidé et la répartition des frais entre les communes; il n'y a pas trop pour le préparer du temps qui s'écoulera jusqu'à la session de novembre. D'ici là, le conseil d'Etat

est compétent pour faire des travaux préparatoires et à commencer les travaux de raccordement et autres qui incombent à l'Etat. Le budget de l'année courante est plus que surchargé, et il est impossible d'y porter des subsidés pour les ports.

M. Chaney croit qu'il y en a pour 2 ou 3 ans avant que les cantons se soient mis d'accord pour la construction du barrage de Nidau qui coûtera 200,000 fr.; attendre une décision sur ce point, c'est donc nous ajourner à longtems. Il importe que l'Etat fixe au plus tôt le subsidé qu'il accordera, afin que les communes sachent les charges qui leur incomberont. Il faudrait que le subsidé soit basé sur la proportion des routes de 1^{re} classe.

M. Menoud constate que l'on est d'accord au fond. La commission propose le renvoi au conseil d'Etat; on demande en outre l'exécution immédiate des travaux, sauf à voir ensuite qui paiera et avec quelles ressources. La prudence veut qu'on examine les charges avant de faire les dépenses. Il y a eu une époque où on nous aiguillonnait pour commencer de suite les travaux de la correction. Si nous ne nous étions pas tant hâtés, il y a bien des travaux que nous n'aurions pas eu à exécuter, et nous aurions réalisé de grandes économies. Etudions avant tout cette fois les travaux à exécuter, et qui les paiera et comment les communes se procureront les ressources. Tout ce que nous pouvons faire, c'est de voter les propositions de la majorité de la commission.

M. Huber a fait partie de la délégation qui demanda la correction des eaux du Jura et il s'en fait honneur, parce que, si c'est une charge pour le présent, ce sera une bénédiction pour l'avenir. La construction des ports est urgente pour maintenir la navigation.

M. Théraulaz: la correction du barrage de Nidau a plus d'importance qu'on ne veut dire; une différence d'un pied dans le niveau des lacs peut économiser de 20 à 30,000 fr. dans l'exécution des ports. Est-il possible de fixer le subsidé de l'Etat avant de savoir quelles communes contribueront et dans quelles proportions elles contribueront. Le fin mot de la question, est qu'on ne voudrait pas faire contribuer d'autres communes que les chefs-lieux. Nous ne pouvons admettre ce système, qui est contraire à la loi. Il propose que le Grand Conseil charge le conseil d'Etat de présenter un projet de décret pour la session de novembre.

M. Jaquet propose que les ports soient construits avec les avances des communes. — Cette proposition est combattue par MM. Marmier et Chassot; M. Menoud la soutient.

MM. Engelhard et Biemann appuient la pétition et les propositions de M. Théraulaz.

M. Chaney préfère le renvoi au conseil d'Etat aux propositions de M. Jaquet, et il rappelle à ce dernier que les députés broyards ont voté la route de Bulle-Bolligen.

M. Menoud propose le renvoi pur et simple au conseil d'Etat des pétitions qui sont en débat.

M. Théraulaz se défie des travaux préparatoires qu'on demande; on améliorerait simplement ce qui existe, et ces travaux seraient perdus plus tard.

M. Gaillot, au nom de la commission, se rallie à la proposition de M. Théraulaz, qui est adoptée sans opposition.

La proposition de M. Jaquet est votée par 42 voix contre 27.

PÈLERINAGE FRIBOURGEOIS

A NOTRE-DAME DES ERMITES

Tous les billets du train du pèlerinage sont placés. Vu le nombre des personnes qui n'ont pu obtenir des billets, nous prendrions nos mesures pour organiser un nouveau train de pèlerinage dans la première quinzaine de septembre.

La foire de Bulle, le 11 mai, a été très importante. Il s'est fait beaucoup de transactions sur le bétail et à des prix sensiblement plus élevés qu'aux foires précédentes.

Le conseil d'Etat a nommé M. Corboud, Théodore, directeur de la maison de correction, à Fribourg; M. Lauper Wilhelm, syndic de Chevrières; M. Kolly, Philippe, syndic de Tinterin.

Il a confirmé dans ses fonctions M. Nissille, Pierre, à Farvagny, huissier de la justice de paix du 1^{er} cercle de la Sarine. Il a aussi confirmé l'officier d'état civil et le suppléant de l'officier de l'état civil de Russy.

Le conseil d'Etat a agréé M. Masset, Fortuné, à Estavayer comme substitut temporaire du contrôleur des hypothèques de la

II^e section de la Broye, en remplacement de M. Antonin Rochat appelé à d'autres fonctions.

Du 24 mars 1882.

SEANCE DU TRIBUNAL CORRECTIONNEL

DE L'ARRONDISSEMENT DE LA SARINE

Présidence de M. Clerc, Président. Juges fonctionnaires: MM. Gottrau, Berset, Guinchard et Aebly.

L'huissier GORBOUD Le Greffier A. WULLERET

JUGEMENT

LE TRIBUNAL

Vu la plainte déposée à la préfecture du district de la Sarine par M. l'abbé Jean Wittmann, coadjuteur de la paroisse de Saint-Nicolas, à Fribourg, à la charge de M. Arthur Galley, imprimeur-éditeur du Journal de Fribourg s'imprimant à Fribourg, pour calomnies et injures publiques;

Entendu les débats de la cause;

Considérant:

Que dans son N^o 15 du samedi 4 février 1882, le Journal de Fribourg a publié, sous le titre: « Chronique fribourgeoise », Wittmann et les chameaux, un article appréciant un sermon prononcé en chaire de l'église de St-Nicolas par l'abbé coadjuteur Wittmann, le dimanche 29 janvier précédent;

Qu'à ce sujet le journal précité s'occupait de la personne de M. Wittmann dit:

« Wittmann, lorsque Schorderet en fit la connaissance, venait de livrer une guerre en règle à son évêque, vaincu dans la lutte il se demandait à la veille d'être renvoyé du diocèse, où il pourrait bien se réfugier »;

Puis: « Nos ancêtres n'ont pas construit cette collégiale si belle... etc. pour qu'elle soit transformée en estrade pour le premier bateleur français venu »;

Enfin: « Il n'y a en somme pas d'affront pour une femme d'être appelée chameau, cet animal est sobre et laborieux. Or, sobre, l'êtes-vous toujours M. Wittmann, quand vous sortez de votre Cercle catholique à une heure ou deux heures du matin, après les longues libations, agrément indispensable d'un banquet copieux; avez-vous gardé cet état de sobriété qui fait l'apanage de celui que vous comparez à la femme qui danse? »;

Que, se fondant sur les faits allégués et les insinuations contenues dans cet article, M. l'abbé Wittmann a déposé la plainte ci-dessus rappelée.

Que la responsabilité de l'article incriminé a été prise d'entrée de cause, par M. Arthur Galley, imprimeur-éditeur du Journal de Fribourg, lequel en dite qualité a déclaré répondre à l'accusation;

Que M. Wittmann s'est constitué partie civile et a conclu à ce qu'une indemnité de 500 fr., modération du juge réservée, lui soit allouée, pour le dommage causé par la publication de l'article incriminé, et que de plus la condamnation soit publiée dans tous les journaux du canton, le tout avec dépens;

Quant au premier grief d'accusation relevé par le plaignant:

Considérant que le fait imputé à M. Wittmann, d'avoir livré une guerre en règle à son évêque, et par ses agissements de s'être exposé au renvoi du diocèse où il exerçait ses fonctions, constitue une simple appréciation d'actes faits publiquement, par M. Wittmann, pendant qu'il exerçait des fonctions pastorales dans le diocèse de Saint-Claude, et à propos de la nomination d'un évêque pour ce diocèse;

Que cette appréciation présentée, il est vrai, dans l'article dont il s'agit, sous une forme inexacte et dans des termes qui peuvent faire supposer, à tort, une certaine culpabilité dans la conduite de M. Wittmann à l'égard de son évêque, ne revêt pas néanmoins, les caractères du délit de calomnie prévu à l'art. 411 du code pénal, ni du délit d'injure prévu à l'art. 407 du même code; puisque par ces mots « vaincu dans la lutte » le journal exprime la pensée qu'il s'agissait d'un évêque à nommer, et non de son évêque élu;

Quant au second grief d'accusation:

Considérant que de l'esprit et des termes de l'article incriminé il résulte, qu'en qualifiant M. l'abbé Wittmann, dans les circonstances dont il s'agit, de « bateleur », l'auteur a eu pour but de signaler le plaignant, soit comme simple citoyen soit comme prêtre, au mépris publique;

Que cette expression, dans le sens et la portée qui lui est donnée, constitue une atteinte à l'honneur et à la considération de M. Wittmann comme homme privé et surtout comme prêtre;

Que ce fait est qualifié d'injure par la loi (art. 407 du code pénal);

Qu'enfin, en affirmant que M. l'abbé Wittmann, membre du Cercle catholique, sort de ce Cercle « à une heure et deux heures du matin, après de longues libations et un banquet copieux », et en in-

Les patrons qui comprennent ainsi leur rôle et travaillent de toute leur intelligence et de toute leur foi à protéger leurs ouvriers contre l'influence révolutionnaire qui leur fait oublier Dieu et parfois leur patrie, font à la fois une œuvre patriotique et une œuvre chrétienne.

ANGLETERRE

A la Chambre des communes, sir Charles Dilke dit que de fréquentes communications ont été échangées ces derniers jours entre la France et l'Angleterre, au sujet de la protection des personnes et des propriétés en Egypte.

Les puissances ont été avisées que des démarches ont été faites.

Sir W. Harcourt dit que le gouvernement, pour remédier à la situation de l'Irlande, a décidé de constituer une commission spéciale de trois juges en Cour suprême, laquelle parcourra l'Irlande et jugera les crimes sans l'assistance du jury. Les jugements devront être prononcés à l'unanimité.

La police sera autorisée à pénétrer dans les habitations de jour et de nuit. Toute personne trouvée nuitamment sans raison plausible sur la voie publique, sera passible d'arrestation.

Le gouvernement propose en outre de faire revivre le bill contre les étrangers, afin que la police puisse arrêter tous les étrangers suspects.

Le vice-roi pourra empêcher toutes les réunions et supprimer tous les journaux.

Des renforts de police seront établis dans les districts où des crimes seront commis et cela aux frais des districts qui devront encore payer une indemnité aux ayant-droits des victimes.

Plusieurs orateurs appuient les mesures proposées.

M. Forster recommande au gouvernement de les appliquer vigoureusement et immédiatement.

M. Parnell constate que jamais des mesures aussi sévères n'ont été appliquées à l'Irlande; il ne croit pas que ce soit là le meilleur moyen de pacifier le pays.

MM. Dillon et O'Donnell attaquent violemment le projet, lequel est adopté en première lecture par 327 voix contre 22.

Tous les journaux approuvent les mesures proposées par M. Gladstone.

Le Daily News seul les trouve trop sévères.

IRLANDE

Un individu a attaqué la malle-poste qui entrait à Drogheda (comté de Meath).

Le maître de poste auquel le courrier était confié l'a tué d'un coup de revolver.

L'opinion d'après laquelle cet individu aurait eu l'intention de commettre un vol, ne se confirme pas.

Le nouveau secrétaire en chef pour l'Irlande et lady Spencer, femme du vice-roi, sont arrivés le 11 mai à Dublin.

PRUSSE

Dans une séance commune des deux Chambres prussiennes qui a eu lieu le 4 mai, M. de Puttkamer, vice-président du Conseil des ministres, a donné lecture d'un message royal qui clôt la session du Landtag.

M. de Puttkamer a motivé cette résolution en disant que le projet de loi concernant l'emploi des excédants disponibles n'avait pas été examiné par la Chambre des députés avec autant de soin que le gouvernement l'aurait désiré, et que, par conséquent, le souverain ne pensait pas que la discussion des autres projets pût avoir de bons résultats.

ÉGYPTE

Les journaux anglais publient la dépêche suivante du Caire, le 11 mai:

Les ministres ont cessé toutes relations avec le khédivé. Il repoussent son autorité et ne cachent plus leurs intentions.

Mahmoud-Baroudi-pacha et Mustapha-pacha ont renoncé à l'idée de donner leur démission.

Le Sultan a télégraphié au khédivé qu'il approuve sa conduite; que la Porte va agir immédiatement de concert avec les puissances, et que le khédivé n'a rien à craindre.

Les avis du Caire annoncent que les relations entre les contrôleurs généraux anglais et français et le ministère égyptien sont rompues.

Les contrôleurs n'ont pas assisté dans la soirée au conseil de cabinet, quoiqu'ils fussent sans instructions de leurs gouvernements.

sinuant, sous forme d'interrogation, que dans ces circonstances M. Wittmann ne se trouve pas en état de sobriété, le prévenu a eu, pareillement pour but évident de signaler ledit M. Wittmann comme menant une vie déréglée et incompatible avec la dignité sacerdotale et comme un prêtre indigne, méconnaissant les devoirs de son ministère, car le prêtre, devant célébrer régulièrement le saint sacrifice de la messe, ne peut après minuit se livrer à des libations sans manquer gravement à ses devoirs sacerdotaux ;

Que cette affirmation et ces insinuations n'ayant été justifiées par l'apport d'aucune preuve, de la part du prévenu, sont une seconde atteinte grave portée à l'honneur et à la considération du plaignant et constituent, dès lors, le délit d'injure prévu à l'article 407 du code pénal déjà cité ;

Que l'accusé est coupable des faits délictueux ci-dessus ;
Que l'injure a été commise publiquement ;

Faisant application des articles 408, 303 et 415 du code pénal ;

Condamne

Arthur Galley, imprimeur-éditeur du *Journal de Fribourg*, à une amende de cinquante francs et aux frais de justice.

Le jugement sera en outre publié, par une seule insertion, dans le *Journal de Fribourg* et dans le journal la *Liberté*, dès qu'il sera exécutoire, cela aux frais du condamné.

Statuant sur la demande d'indemnité de la partie civile :

Le Tribunal,

Considérant :

Que si la preuve de l'existence d'un préjudice matériel souffert n'a pas même été tentée par le plaignant et n'est pas démontrée, il est cependant certain que les actes délictueux commis à l'égard du plaignant ont causé à celui-ci un dommage moral dont la réparation incombe à celui qui en est l'auteur.

Qu'il est juste que M. Wittmann ne supporte aucuns frais à la suite de la plainte qu'il a déposée ;

Vu les art. 1358 du code civil et 353 du code de procédure pénale ;

Par ces motifs admet la conclusion civile de M. Wittmann, mais la réduit quant au chiffre, à dix francs, ce avec dépens.

Le jugement est immédiatement ouvert en séance publique :

Le plaignant est présent.

L'accusé ne se présente pas.

Le président, après avoir donné lecture des articles de loi appliqués, communique l'arrêt et annonce que les parties ont un délai de vingt jours pour recourir en cassation.

Fait à Fribourg le vingt-quatre mars mil huit cent quatre-vingt-deux.

Le Greffier, Le Président,
(sig.) A. WULLERET (sig.) CLERC

Copie conforme

Le Greffier,
A. WULLERET

DIMANCHE, 14 MAI

V^o DIMANCHE APRES PAQUES

Eglise de St-Maurice.

FÊTE DE LA DEDICACE

9 h. Office solennel, sermon allemand, Bénédiction du Très Saint-Sacrement. — 2 h. Vêpres solennelles, Bénédiction du Très Saint-Sacrement. — 8 h. Exercices du Mois de Marie, sermon français.

Eglise de Notre-Dame

6 h. Exercices du Mois de Marie pour les fidèles de langue allemande, Bénédiction du Très Saint-Sacrement.

M. SOUSSERS. Rédacteur.

Dimanche, 14 mai GRAND CONCERT DONNÉ PAR LE TROUPE HARTMANN dans le Jardin de l'Hôtel Bellevue.

Prix d'entrée 30 cent. — On commencera à 3 heures.

En cas de mauvais temps le concert aura lieu à l'HOTEL NATIONAL.

L'ÉCOLE CATHOLIQUE

Revue pédagogique rédigée par plusieurs professeurs, instituteurs et amis de l'enseignement catholique paraissant le 8 et le 22 de chaque mois. Prix de l'abonnement pour la Suisse, 6 francs.

SOMMAIRE DU NUMÉRO DU 8 MAI :

RELIGION. — L'Eglise et l'éducation (suite).	ANALYSE LITTÉRAIRE. — La fable.
PÉDAGOGIE. — De l'autorité.	GÉOGRAPHIE. — Programme de géographie.
MÉTHODOLOGIE. — Lecture expressive.	BIBLIOGRAPHIE. — Une éducation de nos jours.
(Quatrième article.)	VARIÉTÉ. — La mission sociale du prêtre.
INTUITION. — Parties des objets.	(Poésie.)
MÉTHODOLOGIE SPÉCIALE. — Préparation sommaire de trois leçons d'arithmétique.	

On s'abonne au Bureau de l'Imprimerie catholique.

ŒUVRE DE SAINT FRANÇOIS DE SALES

POUR LE SOUTIEN DE LA PRESSE CATHOLIQUE

Bureau central de l'Œuvre

FRIBOURG (Suisse), GRAND'RUE, 13.

Pour tous les renseignements, s'adresser à M. Pie Philipona, secrétaire caissier du bureau central, Grand'rue 13, Fribourg (Suisse). Des statuts de l'ŒUVRE sont envoyés gratis à tous ceux qui en font la demande.

M. GRAVIER, Chirurgien-Dentiste à **Monthey**, (Valais) informe sa clientèle qu'il recevra à Fribourg du 15 au 21 courant, à l'Hôtel de Fribourg, N° 2. Et à Bulle le 22 courant à l'Hôtel du Cheval-Blanc.

Spécialité de dents et dentiers perfectionnés d'après les systèmes les plus récents.
(H 308 F) (257)

RÉOUVERTURE

Du Café et Brasserie de la Tonhalle

Dès le Dimanche 14 mai. — Consommation 1^{er} choix, service soigné, tenu par **Ch. Hierholz-Mabboux**, tapissier. H309 F (273)

Bon marché BELLE OCCASION Grand choix JOSEPH LATELTIN-ANTHONIOZ, A FRIBOURG

NOUVEAUTÉS D'ÉTÉ

Pour dames

Fantaisies nouveautés, demi-laine et pure laine, larg. 55/65, le mètre fr. 2, 1, 70, 1, 0, 90, 0, 70, 0, 65 et 0, 50.

Fantaisies, larg. 105/120 le mètre fr. 1, 50, 1, 40, et 0, 95.

Robes, beige, cachemire, granité uni et carreaux, pure laine, larg. 105/120, le mètre fr. 3, 70, 3, 50, 3, 20, 3, 2, 80, 2, 50, 2, 10, 1, 80 et 1, 60.

Jupons confectionnés de fr. 20 à 3, 20.

Pour messieurs

Choix immense draperie française, anglaise et belge, depuis l'ordinaire jusqu'à l'article le plus fin, larg. 125/150, le mètre fr. 19, 17, 15, 13, 12, 9, 8, 7, 5, 20 et 4, 80. Vêtements confectionnés sur demande. Chemises blanches et couleurs sur mesure. Cravattes, camisoles en flanelle et de santé.

Assortiment complet de Blancs et de Noirs

Toiles fil. larg. 180/210, le m. de fr. 6, 30 à 2, 20.
Toiles fil, larg. 80, le m. fr. 4, 40 à 1, 25.
Toiles coton, larg. 180 le m. fr. 2, 20 à 1, 10.
Toiles coton, larg. 60/80, le m. fr. 1, 39 à 30
Linges damassés, piqués, flanelles

Mérinos et cachemires.
Schoolas, crêpeline.
Kaschmyr indien.
Châles noirs depuis fr. 10.
Articles deuil et demi-deuil.

Tapis pour églises, salons et corridors

Tapis de tables et de lits

Rideaux gaze, mousseline, tulle les petits, depuis le m. 30 les grands, depuis le m. 1 fr 30.

Crétonne pour meubles et rideaux, des sins nouveaux.
Damas, reps, juste.

Toutes ces marchandises se recommandent par leur qualité, leur fraîcheur, leur bon goût et surtout par leur réel bon marché.

Vu l'immense quantité de marchandises en magasin et l'insuffisance de place, tous les articles, particulièrement ceux de la dernière saison, sont cédés à des prix exceptionnellement réduits et avantageux.

Echantillons franco. Au comptant, escompte 5 0/0. (168)

EN VENTE A L'IMPRIMERIE CATHOLIQUE

Opuscule de propagande

LA VIE CACHÉE EN DIEU

ET

L'ABANDON A LA DIVINE PROVIDENCE

Extraits des opuscules de Bossuet, prix de l'exempl., 10 cent., la douz. 1 fr., le cent. 5 fr.

BOURSE DE GENEVE DU 12 MAI

FONDS D'ETATS	COMPTANT	TERME	DEMANDE	OFFRE	ACTION	COMPTANT	TERME	DEMANDE	OFFRE
3 0/0 Genevois	81	—	81	81 1/4	Suisse-Occidentale	162	—	160	161
4 1/2 Fédéral 1879	—	—	—	—	privilegiées	523	—	522	525
4 00 1880	—	—	102 3/4	—	Central-Suisse	575	—	567	568
5 0/0 Italien	—	—	—	90	Nord-Est Suisse	360	—	358	360
5 0/0 Valais	—	—	1027	—	privilegiées	540	—	540	550
OBLIGATIONS					Union Suisse	298	—	241	242
Quest-Suisse	—	—	461	—	Saint-Gothard	437	—	—	467
Suisse-Occidentale 1873-76	—	—	—	—	Union privilegiées	487	—	487	438
1878-79	442	—	442	442 1/2	Comptoir d'escompte	1290	—	1287	1292
3 0/0 Jougne & Eclépens	—	—	—	357	de Genève	490	—	490	495
Franco-Suisse	—	—	—	367	Société suisse des chemins de fer	705	—	702	705
4 0/0 Central-Suisse	466 1/4	—	467	470	de chemins de fer	6900	—	6900	6950
4 12 0/0 Central Nord-Est	1017	—	1015	—	de Paris et Pays-Bas	762	—	760	762
5 0/0 Jura-Berne	—	—	—	—	Crédit Lyonnais	816	—	815	820
Lombardes anciennes	288 1/2	—	287	289	Association financière genevoise	—	—	—	—
nouvelles	—	—	—	—	Omnium genevois	—	—	—	—
Autrichiennes nouvelles	—	—	—	—	Basler Bankverein	—	—	735	—
Méridionales	270 1/2	—	270 1/2	271	Industrie genevoise du gaz	—	—	890	805
Bons métrage	531	—	531 1/2	—	belge du gaz	—	—	575	590
Nord-Espagne	—	—	—	—	Gaz de Genève	602	—	600	602
Crédit foncier russe 50 0/0	—	—	—	—	Marseille	—	—	730	740
Société générale des chemins de fer	—	—	—	—	Appareillage Gaz et Eau	—	—	—	—
					Tabacsiens	—	—	—	—

BOURSE DE PARIS

11 Mai	AU COMPTANT	12 Mai
102 06	Consolidés	102
83 90	3 0/0 Français	83 90
117 22	5 0/0 id.	117 32
—	Or, à New-York	—
129 50	Argent à Londres	129 50
	A TERME	
83 90	3 0/0 Français	83 90
117 22	5 0/0 id.	117 32
89 90	5 0/0 Italien	89 75
102 06	5 0/0 Anglais	102
13 50	5 0/0 Turc	13 45
—	5 0/0 Russe 1877	—
—	4 0/0 Autrichien	—
1210	Banque de Paris	1210
750	Crédit Lyonnais	—
580	Mobilier français	575
1490	Crédit foncier	1512 20
493 75	Mobilier espagnol	486 35
825	Autrichiens	827
1605	Gaz Parisien	1595
2715	Suez	2760